Mon Compte Partenaire -Portail Tuteur Moral



Sommaire

<u>1</u>	Présentation générale 3					
1.1	Définition et objectifs du service Espace Tuteur					
1.2	Généralités 4					
1.2	2.1 Connexion à l'Espace Tuteur					
1.2	2.2 Déconnexion					
1.2	2.3 Accessibilité au service					
<u>2</u>	Description de l'Offre 6					
2.1	Ecran d'accueil du service6					
2.2	Recherche d'un protégé					
2.3	Consultation des informations du protégé8					
2.4	Transmission d'un document justificatif9					
2.5	Ajout d'un protégé 10					
2.6	Accéder au dossier d'un protégé12					

1 **Présentation générale**

1.1 Définition et objectifs du service Espace Tuteur

Le Portail Mon Compte Partenaire constitue un point d'entrée unique à partir duquel les partenaires ont accès à un « Bouquet de services » en relation avec leurs missions et leurs actions communes avec les Caf.

Mon Compte Partenaire propose une nouvelle offre de service "Espace tuteur » afin de permettre aux professionnels titulaires d'une mesure de protection des majeurs et de l'enfance habilités (tuteur moral), de consulter le dossier allocataire de leurs protégés quel que soit leur département de résidence.

Il peut également effectuer certaines démarches en ligne en leur nom suivant la mesure de protection.

L'Espace Tuteur offre les fonctionnalités suivantes :

- Accès à un module de recherche pour :
 - Accéder au dossier du protégé ;
 - Effectuer des démarches en tant que tuteur pour le compte de son protégé ;
 - Communication avec la Caf par la transmission de document permettant :
 - o D'actualiser la tutelle en cours ;
 - D'ajouter un nouveau protégé.

1.2 Généralités

1.2.1 Connexion à l'Espace Tuteur

Mon Compte Partenaire est accessible directement sur le Caf.fr par l'intermédiaire de la rubrique « Professionnels ».

🏙 caf•fr	Allocataires	Professionnels പ്രീ	Contraste O	Mon Compte Partenaire
		<u> </u>		

L'utilisateur se connecte au portail via la page d'authentification, en renseignant son identifiant de connexion et son mot de passe.

ALLOCATAIRES PRO	Q Ma Caf ex: 85470 >							
	n Ligne E PARTENAIRE							
Accueil / Connexion								
BIENVENUE								
CONNEXION		VOUS ÊTES BAILLEUR						
Identifiant 😮	Mot de passe	Une page de connexion vous est dédiée						
	ø	Espace Bailleur						
Problème de connexion	Mot de passe oublié ?							
		SECURITE						
Modifier votre mot de passe ap	rès la connexion	Accès à Mon Compte Partenaire						
	Connexion	 Ne partagez jamais votre identifiant et votre mot de passe 						
Pour savoir comment sont traitées v consultez la page "Informatique et li	Pour savoir comment sont traitées vos données personnelles, consultez la page "informatique et libertés".							
ESPACES	INFORMATIONS	AUTRES SITES						
Allocataires Professionnels	Accessibilité Mentions légales Plan du site Informatique et libertés	data caf fr monenfant fr pension-alimentaire.caf.fr service-public.fr vacaf.org						

Dès lors que l'utilisateur est connecté, il accède à une page de « Bienvenue » sur laquelle il retrouve :

- La date et l'heure de sa dernière connexion ;
- Un accès direct au(x) service(s) pour lequel(lesquels) il est habilité ;
- Un accès direct à son profil

ALLOCATAIRES PROFESSI	ONNELS			M Acc	essibilité
	E PARTENAIRE E		MON PROFIL		ALCOLOGICA
BIENVENUE	Accueil / Bienvenue	Paul Pierre. Derniè	re connexion le 07/02/2	024 à 10h29	
ESPACE TUTEUR MON PROFIL	PIERRE PAUL				
RÈGLES D'USAGE	ESPACE TUTEUR Consulter et mettre à jour les dossiers de vos protégés.	MON PROFIL Consulter et modifier les informations de votre profil Mon Compte Partenaire.			

1.2.2 Déconnexion

Une fois authentifié, l'utilisateur peut se déconnecter à l'aide du bouton de déconnexion situé en haut à droite de toutes les pages du portail.

Une déconnexion automatique intervient au bout de 30 minutes d'inactivité sur l'applicatif.



1.2.3 Ouverture des accès au service Espace Tuteur

L'accès au service « Espace Tuteur » est soumis à la signature des documents contractuels Mon Compte Partenaire.

De fait, deux cas de figure peuvent se présenter à l'ouverture du service :

- Les tuteurs bénéficiant d'un accès au service CDAP au titre du profil T9 vont conserver les mêmes identifiants de connexions, ce qui leur permettra d'accéder à l'Espace Tuteur dès sa mise en service. Dès lors, le service CDAP ne sera plus accessible. Aucune action complémentaire n'est attendue, la bascule se fera automatiquement.
- Les tuteurs moraux n'ayant pas encore d'accès au portail Mon Compte Partenaire devront suivre le process habituel de conventionnement, qui repose sur la signature de 3 documents :
 - La convention d'accès Mon compte partenaire, qui définit les missions, les conditions d'exercice et d'administration des habilitations ;
 - Le contrat de service, qui précise les engagements de services entre la CAF et le partenaire ;
 - Le bulletin d'adhésion spécifique à chaque service, décrivant les modalités d'accès.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au Guide utilisateur Habilitations mis à disposition sur le Caf.fr :

🔮 caf-fr Rosern Professionali	(D) (areas			\sum
Actualities Office at services	Dades stretestational Press Newsconsulty Drybols et carrières Access/Professionals 2 (Press et arrivers 2 Sentes	incovation on Type 3 Max sumple partenaite		
	Mon compte partena	aire		
				Guide partenaire
	O Pour qui ? Pour les parenaires de la branche l'ansile	Comment ?	Pourquei ? Pour acorder a des serviues en ligne	Mon Compte Partenaire

2 Description de l'Offre

2.1 Ecran d'accueil du service

Une fois authentifié, l'utilisateur accède à l'offre en cliquant sur « ESPACE TUTEUR » dans le menu de navigation à gauche, ou en cliquant sur la tuile correspondante.

ALLOGATAIRES PROFESS	SIDIRINEL S		- House and		
caf.fr MON COMPT	TE PARTENAIRE JE		MON DECONVERIEN		
BIENVENUE	Accuel / Bienvenue	Paul Pierre, Dernière (contexion le 07/02/2024 à 10h29		
MON PROFIL	PIERRE PAUL				
RÈGLES D'USAGE		8		NL FAUL	
	ESPACE TUTEUR	MON PROFIL	VOTRE RECHERCHE		MES INFORMATIONS
	protégés	vatre profil Mon Compte Partensire.	Rechercher votre protégé		
			Tous les champs sont obligatoire	s sauf mention contraire.	Adresse mail :
			Décember of	udaf44@yopmail.com	
			Departement Car		•
			44 3441-0		
			NIR		Un nouveau protégé ?
			13 caractères		
					<u>e</u>
			Nom	Prénom (facultatif)	
			Nom de l'allocataire	Prénom	Ajouter un protégé
				Rafraîchir R	Rechercher

Sur cette page, l'utilisateur peut :

- Sélectionner l'organisme sur lequel il veut rechercher un protégé par saisie d'un département,
- Saisir les critères de recherche du protégé :
 - NIR : Numéro d'Identité national sur 13 caractères champ obligatoire,
 - Nom : Nom du protégé champ obligatoire,
 - Prénom : Prénom du protégé champ facultatif,
- Afficher le tableau de bord du protégé à la suite de la recherche,
- Demander le rattachement d'un protégé auprès de la Caf par le biais d'une téléprocédure.

BIENV	ENUE	1	1702.I.	
VOTRE	RECHER	RCHE		MES INFORMATIONS
Recherch Tous les ch Départem	er volte pi temps ount temt	cologi utingenievs so Cef	sul mentos, contrase.	UDAF 64 Athese mail : subtité (Dyspensil com
44	44 🛛 🛛 441 - Caif de Lores Atlienteque 🗸 🗸			
NR				Un nosvenu prinkgé?
10 cara	chirels			
Nom			Prénom (facultatif)	
Nom de l'aflocataire		44	Prénors	Aparent an provege
			Refreichir Reche	the

- Il dispose également des informations de son organisme de rattachement :
 - Libellé de l'organisme,
 - Adresse mail de l'organisme sur laquelle seront envoyés les accusés de réception des démarches effectuées sur le portail. Si celle-ci est non disponible, c'est l'adresse mail du compte du tuteur qui sera utilisée.

Un pop-up d'aide est disponible sur l'icône '?' :



2.2 Recherche d'un protégé

Une fois connecté, le tuteur accède au formulaire de recherche nominative d'un protégé. Les informations des champs 'Département' et 'Caf' repris à l'affichage de la page, correspondent à l'adresse de l'organisme partenaire auquel le tuteur est rattaché.

VOTRE RECHEF	RCHE			
Rechercher votre pr	otégé			
Tous les champs sont	obligatoires sauf mention contraire.			
Département	Caf		Département	
44	441 - Caf de Loire Atlantique	~		Par défaut, la recherche se fa
NIR			44	établissement
13 caractères				
Nom	Prénom (facultatif)			
	re Prénom			

Le tuteur peut modifier le département, dans le cas où il a des protégés dépendants de Caf différentes. S'il choisit un département sur lequel il n'exerce pas de tutelle, un message l'en informe « Aucun droit de tutelle sur ce département »

Lorsque les champs du protégé sont correctement saisis, le tuteur accède aux informations de son protégé en cliquant sur le bouton [Rechercher].

Dans le cas où sa saisie ne permet pas cet affichage, un message l'en informe : « Protégé non trouvé » (tutelle non enregistrée, recherche sur le mauvais département, ...)

2.3 Consultation des informations du protégé

Si la recherche du protégé aboutie, le tuteur accède à un tableau de bord reprenant certaines informations du protégé, et lui permettant d'effectuer des démarches.

VOTRE PROTEGE	
CATHERINE	
Le jugement de tutelle arrive à son terme. Transmettre une décision	• Ce lien permet de transmettre à
Informations bancaires	la Caf un renouvellement, un jugement ou tout autre document.
Initiulé du compte : DAN	 Après l'envoi de ce document, vous pourrez suivre sa réception et son traitement depuis le
IBAN : X000X X000X X000X X000X X000X 224 BIC : CCOPFRPP	dossier de votre protégé dans la rubrique Courrier.
Transmettre un nouveau RIB	
Yous pouvez consulter le dossier de votre protégé Accéder au dossier	

- Information jugement :
 - Si le jugement de tutelle arrive à son terme dans les 3 mois, un message d'alerte est présent :
 « Le jugement de tutelle arrive à son terme »

Un lien « **Transmettre une décision** » permet au tuteur de transmettre le document nécessaire à la Caf dont dépend le protégé. (§2.4)

• Informations bancaires :

Au clic sur l'icône « + », les informations bancaires du compte sur lequel sont versées les prestations sont restituées :

- o Intitulé du compte,
- o IBAN : formaté par bloc de 4 chiffres, seuls les 3 derniers chiffres sont en clair,
- BIC : 11 caractères alphanumériques,

Un Lien **« Transmettre un nouveau RIB »** : permet au tuteur de transmettre un nouveau justificatif de domiciliation bancaire (<u>§2.5</u>)

Accès au dossier du protégé sur Mon Compte Allocataire en tant que tuteur du dossier (§2.7)

û	Actualités	Aides et démarches	Ma Caf	Le magazine Vies de Famille	Revenir à l'espace tuteur			
Accuei	> Mon compt	e			_			
Vous é	Vous êtes connecté en tant que tuteur de							
CAT	HERINE	D) E						

Le tuteur n'aura pas accès à ses informations dans le cas où le dossier du protégé est clôturé. Un message d'information s'affiche : « Ce dossier est clôturé. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Caf de votre protégé. ».

2.4 Transmission d'un document justificatif

Dans le bloc 'Jugement', les liens

- « Transmettre une décision »
- « Transmettre un nouveau RIB »

permettent au tuteur la transmission de documents

- Un jugement de tutelle : document obligatoire,
- Un relevé d'identité bancaire : document obligatoire.

VOTRE PROTEGE	
CATHERINE	
Le jugement de tutelle arrive à son terme.	
Transmettre une décision 🔞	
Informations bancaires	
Intitulé du compte :	
DAN	
IBAN : NOOK XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX 224	
BIC : CCOPFRPP	
Transmettre un nouveau RIB	
Vous pouvez consulter le dossier de votre protégé	Accéder au
	dossier

Les documents transmis doivent respecter les règles énoncées sur l'IHM, un contrôle étant effectué avant finalisation de la démarche :

- Formats autorisés : jpeg, pdf, png, jpg ou gif,
- Taille maxi 5 Mo.

TRANSMISSION DE DÉCISION P	POUR	CATHERINE
1 Tellin Transportant	2	
CHOISIR VOTRE DOCUMENT		
bloos devez pendre un seul document à la for Format, greg pall, prog poi ou dit. Format, greg pall, prog poi ou dit. Folle maximum: § 3.Mil.		
Le problicatif de la mesure de protection		Jaintin
Si la mesure de tutolle le privoit, le relevé d'identité de compte sar lequel les prestations devoiet être se	hancaire ristes.	- Juliate
herest		Continuer

Sur les boutons [Joindre], le tuteur peut sélectionner dans une fenêtre d'exploration de fichiers le ou les document à transmettre. Il est informé du document sélectionné ainsi :



Il peut supprimer le document joint s'il s'est trompé par la [X].

Après avoir joint le document, il peut finaliser sa démarche par le bouton [Continuer], qui lui affiche la 2ème et dernière étape de sa démarche.

TRANSMISSION	DE DECISION POUR D	Un accusé de réception sera envoyé reprenant les
1 Téléchargement	2 Fin	informations principales, à savoir : - Date et heure de la démarche, - Nom Prénom du protégé concerné par la
DOCUMENTS TRANSMIS		démarche effectuée.
Un accusé de réception En cas d'erreur ou d'omis	vous sera édressé à l'adresse suivante : udaf44@yopmail.com sion constatée après validation, merci de contacter votre caf	
	Termin	er

2.5 Ajout d'un protégé

Si le tuteur doit gérer un nouveau protégé, il peut en cliquant sur le bouton [Ajouter un protégé], transmettre les justificatifs nécessaires à la prise en compte de la tutelle par la Caf de rattachement du protégé

The second s
UR In nouveeu prindigé 7
IR Un nociveus printigé 7
Un nocivees printigé 7
E Un nouveau printigé 7
Un rouveau provide 7
UP In residence period of 7
Un rosevenu printigé 7
Un nouveau printigé 7
Lin roovenus printige 7
UR Lin nouveeu prindigé 7
Un nooveeu prinkgé 7

Le tuteur va effectuer sa demande en 3 étapes.

• Sélection de la Caf de rattachement par saisie du département : les documents doivent être transmis à la Caf à laquelle est rattaché le protégé.

	AJOUT D'UN PROTÉGÉ				
AJUUT DUN PROTEGE	1 Saisie	2 Téléchargement	3		
1 2	3	CHOISIR VOTRE DOCUM	ENT		
Saisie Téléchargement	Fin	Vous devez joindre un seul do Format: jpeg, pdf, png, jpg ou Taille maximum : 5 Mo.	cument à la fois. gif.		
CAF DE RATTACHEMENT		CAF DE RATTACHEMEN	Г		1
Veuillez saisir le numéro de département du lieu de résidence de votre prot	égé.	Département: 14 CAF: 456 - Caf du Calvados			
Département Caf		Le justificatif de la mesure de	protection.		Joindre
35 351 - Caf d'Ille et Vilaine	Suivant	Le relevé d'identité bancaire d prestations devront être versé	u compte sur lequel les ies.		Joindre
		Retour			Continuer

Dès que la Caf aura traité les documents, le tuteur pourra avoir accès à ce protégé à partir du formulaire de recherche.

- Sélection des documents à joindre : (§2.4)
 - Un jugement de tutelle : document obligatoire,
 - Un relevé d'identité bancaire : document obligatoire.

Le justificatif de la mesure de protection.	JugementTutelle- Protégé GILBERT.pdf X	Joindre
Le relevé d'identité bancaire du compte sur lequel les prestations devront être versées.	Relevé Bancaire - Protégé GILBERT.pdf 🗙	Joindre

Après avoir joint les documents, il peut finaliser sa démarche par le bouton [Continuer], qui lui affiche la 3^{ème} et dernière étape de sa démarche.

• Finalisation de la démarche :

AJOUT D'UN PR	OTÉGÉ						
T Saisie	2 Téléchargement	3 Fin					
DOCUMENTS TRANS	ŝMIS						
Un accusé de réception vous sera adressé à l'adresse suivante : udaf44@yopmail.com En cas d'erreur ou d'omission constatée après validation, merci de contacter votre caf.							
			Terminer				

Un accusé de réception lui sera envoyé reprenant les informations principales, à savoir :

- Date et heure de la démarche,
- Nom Prénom du protégé pour lequel la démarche effectuée.

2.6 Accéder au dossier d'un protégé

Le tuteur peut, à partir du bouton [Accéder au dossier] présent dans les informations du protégé, accéder, en tant que 'tuteur', au compte du protégé sur Mon Compte Allocataire pour effectuer les démarches en son nom.

Il pourra revenir à son tableau de bord en cliquant sur [Retour à l'espace tuteur] en haut à droite de sa page.

